

Communiqué de presse – 9 novembre 2015

Environnement et droits : entre responsabilité et participation

Congrès de *Communion et Droit* à Castelgandolfo (Rome), 13-15 novembre 2015

Un Congrès international aura lieu à Castelgandolfo (Rome) du 13 au 15 novembre pour réfléchir et débattre sur la relation entre environnement, personne et droit, sur la base des législations actuelles dans les différents pays, et pour rechercher de nouvelles ouvertures juridiques participatives. L'approche théorique se fonde sur une pratique éprouvée : enquêtes sur les dommages causés de façon illicite à l'environnement, implication des populations aux propositions législatives, fermeté face aux pouvoirs forts présents dans les appareils étatiques, etc.

Le thème du congrès sera traité par des échanges entre juristes, professionnels du droit et étudiants, qui adhèrent à l'initiative proposée par le réseau *Communion et Droit*, une plateforme visant au partage des difficultés et perspectives juridiques, par exemple dans le domaine de l'environnement, et à donner la parole à des pays différents et éloignés les uns des autres, parfois même oubliés. Mais par sa méthode, ce congrès veut aussi permettre la réflexion et le dialogue, afin de donner sa contribution spécifique en vue d'une réponse positive globale. Les participants viennent de 21 pays de quatre continents.

Les différentes sessions du programme traiteront des relations entre environnement et droits, ainsi que des notions de responsabilité et de participation : « *Environnement et droits : analyse et points critiques* » ; « *la protection de l'environnement dans les sources internationales et dans les Constitutions* » ; « *la responsabilité : un paradigme relationnel* » ; « *bien commun et participation* » ; « *participation : dimension normative et organismes internationaux* » ; « *tissu urbain : sécurité et légalité* ». Ce programme résulte des échanges menés lors du Séminaire international de Castelgandolfo en mars 2014, auquel avaient participé 40 chercheurs et étudiants d'Europe, Afrique et Brésil, et de la Summer School d'Abrigada – Portugal, en 2014 aussi, qui avait rassemblé des jeunes européens et africains.

Le congrès sera aussi l'occasion de **partager et évaluer une proposition de loi populaire** reconnaissant le *droit de participation* dans l'activité législative et normative. Celle-ci résulte d'une loi régionale en Sicile, qui a bien montré un fort contraste entre procédure législative et pouvoir participatif.

Des experts et chercheurs de divers domaines académiques et culturels – comme l'économie, la physique environnementale, la pédagogie, la politologie, l'architecture... - enrichiront la réflexion et aideront à mettre en évidence l'urgence des thèmes abordés. De ces différentes thématiques émerge la perspective d'une vision unifiée, capable de recomposer en une anthropologie relationnelle l'homme et la nature.

Lors de la dernière session du programme, Maria Voce, présidente des Focolari, apportera sa contribution, elle qui a été la première femme avocat inscrite au barreau de Cosenza, en Italie. Parmi les hôtes du Congrès, on peut citer le cardinal **Francesco Coccopalmerio**, président du Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs, et **Maurizio D'Errico**, président du Conseil national italien du Notariat.

Communion et Droit est un réseau de chercheurs, étudiants et professionnels des différents domaines du droit, né en 2001 en tant qu'émanation culturelle du Mouvement des Focolari.

Victoria Gómez (+39) 335 7003675 – Benjamim Ferreira (+39) 348 4754063